

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE157100001

Accorder un contrat de services professionnels à Hatch Mott MacDonald Ltée, pour la réalisation d'études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de canalisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, pour une somme maximale de 4 005 477,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14166 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 26 novembre 2015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 26 novembre 2015

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE157100001, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat de services professionnels à Hatch Mott MacDonald Ltée, pour la réalisation d'études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de canalisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, pour une somme maximale de 4 005 477,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14166 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE157100001

Accorder un contrat de services professionnels à Hatch Mott MacDonald Ltée, pour la réalisation d'études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de canalisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, pour une somme maximale de 4 005 477,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14166 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 4 novembre 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1157100001. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 11 novembre 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE157100001 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à Hatch Mott MacDonald Ltée, pour une période approximative de 30 mois, requis dans le cadre du projet de canalisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater. De façon plus spécifique, ce contrat comprend les services suivants :

- la production d'études préliminaires;
- la préparation des plans et devis;
- la surveillance bureau;
- la surveillance en résidence des travaux de construction;
- la gestion de projets;
- les services d'arpentage.

Les professionnels seront rémunérés à taux horaire pour la production des études préliminaires, les réunions avec la Ville et les divers intervenants de même que la surveillance en résidence des travaux de construction. Pour la préparation des plans et devis, la surveillance bureau, la gestion de projet et les services d'arpentage, les professionnels seront rémunérés à forfait.

Tout au long de sa prestation, la firme sera encadrée par les professionnels de la Direction de l'eau potable (DEP).

L'usine de production d'eau potable Atwater est alimentée en eau brute par un canal à ciel ouvert d'une longueur d'environ 8 km. Une section de 1200 m du canal se trouve en bordure de l'autoroute 15 sud, entre la rue de l'Église et l'avenue Atwater. La prise d'eau, point d'entrée de l'eau brute dans l'usine Atwater, se situe dans cette section. Cet important axe autoroutier chevauche partiellement une source d'eau et seule la largeur du canal d'une cinquantaine de mètres le sépare de la prise d'eau.

Dans le cadre de la construction du nouveau pont Champlain, des travaux majeurs de réaménagement et de réfection de l'autoroute 15 par Infrastructure Canada sont prévus et doivent débiter en mai 2018. Également, le ministère des Transports du Québec doit intervenir sur le tronçon adjacent de l'autoroute 15 sud dans le cadre du projet de réfection de l'échangeur Turcot. Avec ces deux projets importants, c'est une reconstruction complète de l'autoroute 15 qui est prévue.

Le Service de l'eau souhaite sécuriser sa source de façon permanente en isolant cette section du canal des sources de contamination pouvant provenir de l'environnement adjacent. Comme ce projet est directement lié à la proximité de l'autoroute adjacente au canal, des discussions sont en cours avec les intervenants gouvernementaux au sujet de leur participation financière au projet.

Les travaux de protection du canal de l'aqueduc consistent à construire en tunnel une conduite, d'une longueur d'environ 900 m, à partir de la prise d'eau actuelle jusqu'à un point en bordure du canal en amont du tronçon à protéger, soit légèrement à l'ouest de la rue Galt. Ce type de travaux représente moins de risque pour l'alimentation en eau brute de l'usine que des travaux conventionnels en conduite déposée dans le lit du canal. Pour éliminer les risques de contamination lors des travaux autoroutiers du fédéral, la DEP souhaite terminer sa canalisation pour le 1er mai 2018.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien La Presse et le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 12 août 2015. L'ouverture des soumissions a eu lieu dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de Ville le 16 septembre 2015. La durée de la publication a été de trente-quatre jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la *Loi sur les cités et villes*. Les soumissions sont valides pendant les cent quatre-vingts jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 14 mars 2016.

Un addenda a été émis durant la période d'appel d'offres, afin d'apporter certaines précisions sur le projet.

L'écart de prix entre les deux soumissionnaires est de 62,1 %.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont grandement apprécié la qualité et la clarté de la présentation faite par le Service de l'eau lors de la séance de la Commission. Ils ont bien compris que l'adjudicataire proposé avait soumis des taux horaires et des prix forfaitaires très compétitifs. Les membres ont demandé si une telle différence de prix entre les soumissionnaires pouvait indiquer une moins bonne qualité de soumission de la part de l'adjudicataire proposé, mais ils ont été rassurés par l'expérience locale et internationale de la firme.

La Commission souhaiterait cependant que les renseignements relatifs au désistement des preneurs du cahier des charges non soumissionnaire soient, dans la mesure du possible, indiqués plus clairement au sommaire décisionnel, de façon à permettre de savoir précisément les motifs de désistement de chaque preneur.

Enfin, les membres ont apprécié l'utilisation d'une photo générale du secteur de l'usine Atwater par le Service de l'eau pour expliquer la localisation et l'ampleur du projet visé par le présent contrat de services professionnels. Ils ont invité le Service à inclure cette image dans le sommaire décisionnel.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE157100001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.